

**Déclaration d'un projet d'ouvrage de distribution d'électricité  
(art.2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011)**

**NOM DU DEMANDEUR :** .....  
Référence de l'affaire : .....  
Nom et fonction du chargé de projet : .....

**Désignation des travaux :** .....

Commune(s) : .....  
Département(s) : .....

**Nature des ouvrages** (préciser la longueur géographique de l'ouvrage) :

- pose HTA aérien : .....mètres
- pose HTA souterrain : .....mètres
- pose BT aérien : .....mètres
- pose BT souterrain .....mètres
- poste de transformation (préciser la tension et le nombre) : .....

**Enjeux environnementaux** (cocher si le projet est concerné)

- situé dans un site classé
- situé dans une zone coeur d'un Parc National
- situé dans le périmètre protection d'un monument historique (inscrit ou classé)
- situé dans une zone Natura 2000
- situé dans le périmètre protection d'un captage d'alimentation en eau potable
- situé à proximité de voie ou d'autres réseaux

**Liste des pièces contenues dans le dossier de déclaration répondant aux exigences de l'article 2 du décret n°2011-1697**

- .....
- .....
- .....

**Services consultés par le Maître d'ouvrage**

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Le dossier de déclaration est transmis à la DREAL Languedoc-Roussillon - Service Énergie en tant que service instructeur par courriel à :

[distribution-electrique.dreal-lr@developpement-durable.gouv.fr](mailto:distribution-electrique.dreal-lr@developpement-durable.gouv.fr)

avec un sujet du message libellé : art2 - département – maître d'ouvrage – commune concernée et avec un seul fichier au format pdf d'une taille inférieure à 5 Mo

ou pour un fichier de 5Mo à 1Go, sous forme de lien à télécharger sous 14 jours

<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr>